



EN REVISION PROCEDURE PENALE TTES LES PARTIES SONT ENTENDUES ?

Par ledories, le **03/07/2010** à **09:31**

Bonjour,

J'ai demandé une révision de ma procédure pénale en ma qualité de plaignante et partie civile pour les motifs de faux, usages de faux, usupation d'identité pour commettre ces faux.

J'ai été auditionnée.

Ma question : Est-ce que les personnes mises en cause doivent elles aussi être réentendues.et quels articles s'y réfèrent ?

Avec mes remerciements,

Michèle